



HAL
open science

Archéologie et fouilles en contexte difficile : le cas albanais

Anxhelo Bici

► **To cite this version:**

Anxhelo Bici. Archéologie et fouilles en contexte difficile : le cas albanais. ARCHÉOLOGIE ET FOUILLES EN CONTEXTE DIFFICILE, May 2021, Paris, France. hal-04933725

HAL Id: hal-04933725

<https://hal.science/hal-04933725v1>

Submitted on 6 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Archéologie et fouilles en contexte difficile : le cas albanais

A l'interface entre occident et orient, terre des Illyriens, des colons corinthiens et successivement partie de l'empire romain puis byzantin, l'Albanie actuelle regorge de vestiges archéologiques sur l'ensemble de son territoire. La pratique archéologique y est intrinsèquement liée au contexte géopolitique et aux conflits ; elle s'en trouve affectée depuis ses débuts. Il en est ainsi depuis les premières fouilles professionnelles, menées à partir de la Première Guerre mondiale, puis au cours des périodes fasciste et communiste. Pour finir, le « capitalisme sauvage » a également de lourdes conséquences en matière de découverte et de préservation des vestiges archéologiques.

C'est sur ce dernier conflit que se penche cette étude. Les chercheurs font en effet face aujourd'hui à un désintérêt de l'État pour la science et la protection des sites archéologiques. La priorité porte sur l'encouragement des investissements privés. A cela s'ajoute la corruption des services de l'État, qui cause de nombreuses difficultés dans l'exercice du métier d'archéologue.

1. Destruction des vestiges archéologiques

Cette destruction s'observe notamment dans les villes, à défaut d'une planification urbaine maîtrisée et en raison d'un développement incontrôlé de la trame urbaine. Au cours des 30 dernières années, la population s'est massivement déplacée vers les villes. Alors qu'en 1990, près de 2 millions d'albanais vivent en zone rurale et 1,3 millions en ville ; en 2011, 53% de la population albanaise est urbaine.

Pour répondre à cet afflux de population, la construction de logements neuf devient un marché important. Dans les villes antiques comme Durrës (ancien *Epidamne Dyrrachium*), Lezha (*Lissus*), Vlora (*Aulona*) etc., les constructions se font souvent au-dessus des vestiges archéologiques qui sont rasés en amont.



Chantier de *Veliera* : vestiges de différentes époques archéologiques endommagés par le réaménagement du centre-ville de Durrës, février 2018, Anxhelo Bici

2. Manque de fouilles archéologiques préventives

En particulier pour les projets immobiliers privés ; pour les investissements publics, les rapports des fouilles sont rarement publiés.

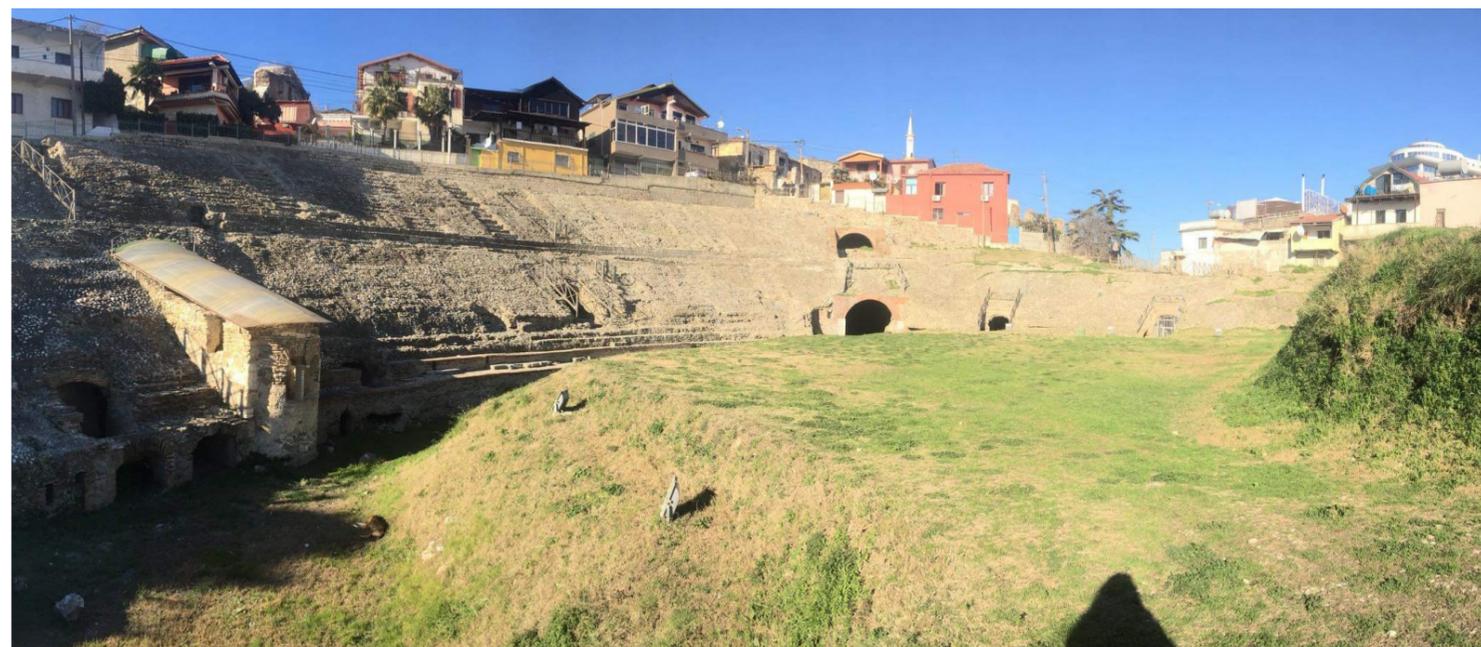
a. Cadre législatif

2008 : La loi n°9048 de 07/04/2003, modifiée en 2008, donne naissance à l'ASHA (Agjencia e sherbimit arkeologjik - équivalent de l'Inrap français) et ouvre pour la première fois les portes de l'archéologie au secteur privé. Ses missions se limitent à la surveillance des travaux et à l'inventorisation des découvertes archéologiques fortuites.

2018 : La loi n°27/2018 donne naissance officiellement à l'archéologie préventive. Pour la première fois, la loi oblige la réalisation de fouilles dans certaines zones, avant le début des travaux. La loi prévoit également la décentralisation de la surveillance archéologique et des fouilles préventives, donnant la possibilité aux spécialistes de Drejtoria Rajonale e Kultures (équivalent de la DRAC française) de faire des missions réservées auparavant à l'ASHA et au privé.

b. Application inégale de la législation

Sur le terrain, la loi est plus ou moins respectée, comme en attestent les travaux de reconstruction consécutifs au tremblement de terre de 2019. Le journal *Reporter* rapporte, le 7 mai 2021, que 30 écoles doivent être construites dans la zone archéologique classée de Durrës. Aucun de ces projets n'a fait l'objet de fouilles préalables. Les exemples de détournement de la loi, à l'encontre du patrimoine archéologique sont nombreux. Force est de constater, que depuis les années 2000, l'Albanie a connu un développement très important dans l'amélioration des infrastructures. Leur construc-



Amphithéâtre de Durrës : construction de bâtiments après les années 1990 au sommet de l'amphithéâtre, février 2018, Anxhelo Bici

tion est peu souvent accompagnée de fouilles archéologiques. Dans tous les cas, peu de rapports de fouille ont été rendus publics, en dépit de l'obligation légale de publication. A titre d'exemple, le rapport d'activité annuel de l'ASHA de 2009 est consultable en ligne, tandis que ceux des années suivantes ne sont pas accessibles.

3. Défaut de surveillance du territoire et accroissement du phénomène de fouilles illégales

Aux alentours des sites archéologiques, on observe des sites dévastés par l'intervention de personnes non professionnelles, à la recherche de « trésors » archéologiques. Ce problème est reconnu par la plus haute instance archéologique du pays, l'Institut National de l'Archéologie. En 2017, lors d'une intervention de démantèlement d'un groupe criminel, les services de police saisissent 350 objets archéologiques provenant du parc archéologique d'Apollonia. Ce dernier est l'un des sites archéologiques les plus importants d'Albanie et bénéficie d'une surveillance accrue par les instances de l'État. Considérant cela et les observations de terrain, on peut supposer que la situation dans les zones qui ne sont pas reconnues comme parcs archéologiques est plus dramatique encore.

4. Recherche archéologique sous-financée

La recherche archéologique en Albanie repose principalement sur le financement des universités et institutions étrangères. En 2018, comme le souligne le directeur de l'Institut National d'Archéologie, seulement 22 chantiers de fouilles ont été menés, tous financés par ces institutions étrangères. Il s'agit souvent de chantiers courts, d'une durée d'un à deux mois par an. Cette même année, seulement 60 000 € ont été mis à disposition pour financer les fouilles archéologiques par le gouvernement albanais.

Bibliographie

Agjencia e Sherbimit arkeologjik, *Raport Vjetor*, Tirana, 2009.

E.Cella, M.Gori, A.Pintucci, « Archaeology in the Adriatic. From the Dawn to the Sunset of Communist Ideologies », in : *EX NOVO Journal of Archaeology*, 1, 1, 2016, p. 15-24

G.Emiri, « Rindërtimi pas tërmetit po shkatërron trashëgiminë arkeologjike të Durrësit », in : *Reporter*, 07/05/2021, www.reporter.al

Th.Mutaqi, « Si po fshihen gjurmët e kimit arkeologjik të « 1 Maji » », in : *DurresLajm*, 06/06/2014, www.durreslajm.al

F.Nikolli, « Gërmimet ilegale nga thesarkërkuesit kanë dëmtuar sitet », in : *Gazeta Shqiptare*, 19/02/2019, www.gazetashqiptare.al

S.Shpuza, « Arkeologjia shqiptare si biznes dhe burokraci », in : *Gazeta Tema*, 27/03/2015, www.gazetatema.net